

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-AGF-01
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Modification des statuts du syndicat au 1^{er} janvier 2026



Monsieur le Président expose :

1. Adhésion d'un nouveau membre au Syndicat

Le Syndicat, lors de sa séance du 19 décembre 2023, avait procédé à la modification de ses statuts pour faire évoluer sa dénomination officielle.

Il avait été ainsi proposé de changer la dénomination officielle de « *Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne* » en « *Sivom Mulhouse Sud Alsace* » et ce, pour lui permettre d'anticiper les futures évolutions de périmètre au titre de la compétence traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

Il est proposé dans la continuité de cette démarche, d'accepter la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération (SLA) à compter du 1^{er} janvier 2026.

En effet, SLA, par une délibération en date du 25 septembre 2024 a approuvé, à l'unanimité, une décision de principe de transfert de la compétence « *traitement des déchets ménagers et déchets assimilés* » au SIVOM.

2. Retrait d'une compétence du Syndicat

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « *assimilés* », qu'ils soient collectés en déchetterie, en point d'apport ou en porte-à-porte.

Le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

En application de l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence peut être transférée à un syndicat sur l'ensemble de la collecte et du traitement ou seulement sur la partie comprenant le traitement et les opérations qui s'y rapportent (article L. 2224-13 du CGCT).

Aujourd'hui, la répartition des compétences déchets dans l'agglomération est la suivante :

- m2A est compétente en matière de collecte des ordures ménagères,
- le SIVOM est compétent en matière de collecte sélective des déchets ménagers et en matière de traitement des déchets ménagers (y compris un réseau intercommunal de 15 déchetteries).

Si le distinguo entre la collecte et le traitement est extrêmement courant et représenté par un grand nombre de tandem EPCI/Syndicat Mixte, le découpage entre la collecte des OM et de la CS est une exception mulhousienne.

Il est ainsi proposé, qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les compétences entre le SIVOM et m2A soient harmonisées de la manière suivante :

- m2A sera compétente pour la totalité de la collecte des ordures ménagères et assimilées (OM et CS) sur son périmètre.
- Le SIVOM sera compétent pour le traitement des ordures ménagères et assimilées ainsi que pour la gestion des sites de regroupement de déchets (déchetteries) sur le périmètre de m2A.

Dès lors, il convient de procéder au retrait de la compétence « *collecte sélective des déchets ménagers et déchets assimilés* » au profit de m2A.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la demande d'adhésion de SLA au SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2026 au titre de la compétence « *traitement des déchets ménagers et déchets assimilés* »,
- approuve le retrait de la compétence « *collecte sélective des déchets ménagers et déchets assimilés* » au profit de m2A à compter du 1^{er} janvier 2026,
- charge le Président de transmettre les nouveaux statuts, en annexe de la présente délibération, aux services de l'Etat pour suite à donner.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL10062025A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de **M. Francis HILLMEYER,**
Président

Séance du **10 juin 2025**

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-AGF-02
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 2 de l'ordre du jour
Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2024

Monsieur le Président expose,

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, Receveur du Syndicat, a soumis pour approbation le Compte de Gestion de l'exercice 2024, arrêté au 31 décembre 2024.

Ce compte fait ressortir des résultats qui peuvent se résumer comme suit :

Budget Général 16/00

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	46 815,77 €		46 815,77 €
Opérations de l'exercice 2024	Dépenses	362 362,17 €	2 882 905,18 €	3 245 267,35 €
	Recettes	96 294,72 €	2 882 905,18 €	2 979 199,90 €
Résultats de l'exercice 2024	Déficit	266 067,45 €		266 067,45 €
	Excédent			- €
Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Déficit	219 251,68 €		219 251,68 €
	Excédent		- €	- €

Budget 16/03 : mission « Traitement des résidus urbains »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	1 269 847,92 €	8 385 787,45 €	9 655 635,37 €
Opérations de l'exercice 2024	Dépenses	2 277 868,97 €	28 563 659,18 €	30 841 528,15 €
	Recettes	2 548 896,57 €	26 762 391,00 €	29 311 287,57 €
Résultats de l'exercice 2024	Déficit		1 801 268,18 €	1 801 268,18 €
	Excédent	271 027,60 €		271 027,60 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Déficit	1 540 875,52 €	6 584 519,27 €	8 125 394,79 €
	Excédent			

Budget 16/04 : mission « Collecte sélective de déchets »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	878 299,26 €		878 299,26 €
Opérations de l'exercice 2024	Dépenses	399 499,36 €	11 339 438,69 €	11 738 938,05 €
	Recettes	1 395 259,79 €	13 435 892,72 €	14 831 152,51 €
Résultats de l'exercice 2024	Déficit		2 096 454,03 €	3 092 214,46 €
	Excédent	995 760,43 €		
Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Déficit	117 461,17 €	5 070 872,87 €	5 188 334,04 €
	Excédent			

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL10062025A

Budget 16/05 : mission « Assainissement »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Déficit Excédent	5 353 105,34 €	15 463 464,95 €	20 816 570,29 €
Opérations de l'exercice 2024	Dépenses	17 232 065,73 €	23 153 295,84 €	40 385 361,57 €
	Recettes	7 701 863,05 €	28 316 526,80 €	36 018 389,85 €
Résultats de l'exercice 2024	Déficit	- 9 530 202,68 €		- 9 530 202,68 €
	Excédent		5 163 230,96 €	5 163 230,96 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Déficit	- 4 177 097,34 €		- 4 177 097,34 €
	Excédent		20 626 695,91 €	20 626 695,91 €

Ces résultats ne tiennent pas compte des reports de crédits à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration, à l'unanimité, n'émet aucune observation ni réserve et approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-AGF-03
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LCONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 3 de l'ordre du jour

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un Président temporaire.

M. COLOM est élu(e) Président(e) pour approuver le présent Compte Administratif.

Monsieur le Président expose :

Le Compte Administratif 2024, présente globalement, tous budgets confondus, un excédent de **29 544 075,72 €**.

Les résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2025.

BUDGET GÉNÉRAL 16/00 – M57 T.T.C.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	362 362,17 €
Total des recettes d'investissement	143 110,49 €
Résultat	-219 251,68 €

Des dépenses d'investissement ont principalement été réalisées pour :

- l'achat de matériel de bureau et de licences informatique	39 607,54 €
- l'achat de deux véhicules électriques	62 115,74 €
- la fin des travaux du 1 ^{er} étage	260 638,89 €

Les recettes proviennent :

- de l'affectation des résultats	46 815,77 €
- des amortissements	61 091,62 €
- FCTVA	35 203,10 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	44 430,79 €
Total des recettes	
Solde des restes à réaliser	- 44 430,79 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	- 263 682,47 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	2 882 905,18 €
Total des recettes de fonctionnement	2 882 905,18 €
Résultat	0,00 €

Les frais de fonctionnement du syndicat se sont répartis de la manière suivante :

- charges à caractère général	786 410,27 €
- charges de personnel	1 866 262,21 €
- dotations aux amortissements	61 091,62 €
- indemnités des élus	169 141,08 €

Ces dépenses font l'objet d'une ventilation en fin d'année et sont remboursées par chacun des budgets des différentes missions : 2 876 028,02 € (traitement des résidus urbains, collecte sélective des déchets et assainissement), déduction faite :

- de produits exceptionnels pour 6 877,16 €.

BUDGET 16/03 – MISSION TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS – M57 H.T.

Il est rappelé que ce budget annexe est un budget dont les montants sont présentés hors taxes.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	2 277 868,97 €
Total des recettes d'investissement	3 818 744,49 €
Résultat	1 540 875,52 €

En investissement, des dépenses ont été réalisées pour :

- le remboursement du capital des emprunts	2 031 298,64 €
- travaux de mise en conformité usine	160 431,35 €
- la reprise de subventions	86 138,98 €

Les recettes proviennent :

- de l'amortissement	810 350,00 €
- de l'autofinancement	1 269 847,92 €
- de la répartition de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé 10 sur 12)	841 666,67 €
- provision CEE RCUA	895 791,63 €
- de provisions	1 088,27 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	0,00 €
Total des recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	1 540 875,52 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	28 563 659,18 €
Total des recettes de fonctionnement	35 148 178,45 €
Résultat	6 584 519,27 €

Les dépenses de la section de fonctionnement concernent pour l'essentiel les charges d'exploitation de l'usine :

- exploitation de l'usine de Sausheim	22 267 438,46 €
- consommation électrique de l'usine	1 956 092,94 €
- Remboursement frais de fonctionnement Eselacker	69 314,00 €
- traitement des déchets verts, des biodéchets et des gravats	224 520,37 €
- remboursement des emprunts (dont ICNE)	208 231,35 €
- remboursement charges du budget général	513 718,16 €
- amortissement	810 350,00 €
- amortissement de l'IRA	841 666,67 €
- dotations aux provisions	1 088,27 €
- provision Prime CEE	895 791,63 €
- impôts et taxes	287 280,00 €
- charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieurs)	19 083,63 €
- remboursement TGAP	263 733,10 €
- rétrocession CEE vente chaleur 2024	60 053,04 €
- régularisation rétrocession CEE vente chaleur 2022 + 2023	115 102,83 €
- divers	30 194,73 €

Les recettes proviennent :

- des participations intercommunales	9 526 300,00 €
- de l'excédent 2023	8 385 787,45 €
- de la prime Certificats Economies Energie	
- de l'incinération des boues de la station d'épuration	1 700 917,05 €
- de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures	3 636 961,94 €
- de la vente d'électricité	1 543 383,77 €
- de la vente de vapeur	1 094 277,17 €
- de la vente de chaleur	597 976,64 €
- du traitement des déchets industriels	4 608 640,18 €
- de la participation du budget assainissement	1 576 565,15 €
- de la neutralisation du rattachement de la prime CEE	1 100 000,00 €
- du reversement de la TGAP	715 772,10 €
- du 9 ^{ème} acompte du fonds de soutien / emprunt CHF	487 763,74 €
- de reprise de subventions	86 138,98 €
- de produits divers	87 694,28 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

BUDGET 16/04 – MISSION COLLECTE SÉLECTIVE DE DÉCHETS – M57 H.T.**1. Section d'investissement :**

Total des dépenses d'investissement	1 277 798,62 €
Total des recettes d'investissement	1 395 259,79 €
Résultat	117 461,17 €

Les dépenses d'investissement 2024 concernent :

- la reprise de résultats 2023	878 299,26 €
- l'achat d'abri bac pour les biodéchets (1ere vague)	44 140,00 €
- l'aménagement de déchetterie	16 129,41 €
- l'acquisition de conteneurs enterrés	33 880,00 €
- l'acquisition de conteneurs communes	45 625,99 €
- le début des travaux sur la déchetterie du HASENREIN	7 597,00 €
- le remboursement d'un emprunt	233 333,36 €
- la reprise de subvention	18 793,60 €

Les recettes proviennent :

- des amortissements	470 449,04 €
- des excédents de fonctionnement capitalisés	879 184,76 €
- le remboursement de conteneurs communes	45 625,99 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	191 559,80 €
Total des recettes	21 849,00 €
Solde des restes à réaliser	-169 710,80 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	-52 249,63 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	11 339 438,69 €
Total des recettes de fonctionnement	16 410 311,56 €
Résultat	5 070 872,87 €

Les principales dépenses de ce budget concernent la collecte et le traitement des différents déchets ménagers, à savoir :

- le fonctionnement des déchetteries du SIVOM	3 034 046,79 €
- le tri des collectes sélectives (PAV + P à P)	3 185 698,26 €
- la pré-collecte, collecte sélective du verre et du multi matériaux (PAV + P à P)	2 183 874,66 €
- le traitement des déchets verts	465 305,76 €
- le traitement des gravats	319 173,47 €
- le traitement du bois	27 566,43 €
- le remboursement du budget général	681 681,76 €
- les amortissements	470 449,04 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E.legalite.com

- le salaire des ambassadeurs du tri	642 245,58 €
- l'enlèvement des déchets dangereux des ménages + amiante	111 598,38 €
- les intérêts d'emprunts (dont ICNE)	43 687,65 €
- les assurances	21 418,89 €
- autres traitements et divers	152 692,02 €

Les recettes proviennent :

- du résultat de fonctionnement N-1 reporté	2 974 418,84 €
- des participations intercommunales	7 021 250,00 €
- de soutiens financiers (Eco Emballages, OCADE 3E, Eco mobilier, ECODDS,...)	4 732 055,56 €
- de la valorisation de produits recyclés	1 607 030,63 €
<i>Dont reprise des balles de flaconnage plastique</i>	245 210,51 €
<i>Reprise des huiles usagées</i>	6 687,80 €
<i>Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective</i>	797 165,77 €
<i>Valorisation des métaux ferreux</i>	345 508,27 €
<i>Valorisation du verre</i>	186 887,88 €
<i>Reprise batteries</i>	25 570,40 €
- de la reprise de subventions	18 793,60 €
- divers (remboursement de sinistres)	30 771,37 €
- vente de composteurs	11 926,33 €
- d'autres produits annexes	14 065,23 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 16/05 – MISSION ASSAINISSEMENT – M49 H.T. :

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	17 232 065,73 €
Total des recettes d'investissement	13 054 968,39 €
Résultat	- 4 177 097,34 €

Les dépenses d'investissement 2024 comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts	2 306 904,33 €
- la réalisation de divers travaux sur les réseaux dans les communes	3 225 191,37 €
- travaux sur les branchements particulier	839 180,51 €
- les travaux de la gestion dynamique des réseaux	355 954,31 €
- les travaux concernant les bassins d'orage (Mulhouse, Pfastatt et Eschentzwiller)	2 688 844,34 €
- les travaux dans les stations d'épuration	152 188,54 €
- le contrat d'entretien GER des stations d'épuration 2023	910 518,75 €
- le contrat d'entretien GER des stations d'épuration 2024	572 683,25 €
- le renouvellement des dégrilleurs dans la station de Sausheim	507 228,93 €
- le démarrage des travaux de la STEP de Feldkirch	3 463 179,90 €
- la fin des travaux de la méthanisation	597 902,27 €
- des reprises de subventions + écritures d'ordres (TVA)	1 612 289,23 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E.legalite.com

Ces dépenses sont couvertes par des recettes en provenance :

- de subventions et de participations	1 463 691,33 €
- de l'excédent d'investissement N-1	5 353 105,34 €
- des amortissements	4 114 797,38 €
- de la récupération d'avances forfaitaires	228 813,56 €
- du FCTVA	693 029,84 €
- de la reprise de TVA	1 201 530,94 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	5 696 335,48 €
Total des recettes	5 321 587,78 €
Solde des restes à réaliser	- 374 747,70 €
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	-4 551 845,04 €

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses d'exploitation	23 153 295,84 €
Total des recettes d'exploitation	43 779 991,75 €
Résultat	20 626 695,91 €

Les dépenses d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- compétence générale assainissement	194 250,78 €
<i>Dont charges financières</i>	194 250,78 €
- compétence épuration des eaux usées	13 761 661,20 €
<i>Dont : énergie</i>	1 408 965,48 €
<i>exploitation des stations d'épuration</i>	6 157 885,46 €
<i>Incinération et évacuation des boues</i>	1 738 772,38 €
<i>amortissement</i>	1 859 831,42 €
<i>Participation au budget traitement des résidus urbains</i>	1 576 566,22 €
<i>remboursement du BP général</i>	495 055,24 €
<i>Etudes et recherches</i>	22 254,91 €
<i>Taxe ouvrage hydraulique</i>	323 631,47 €
<i>Services extérieurs</i>	49 971,27 €
<i>charges financières</i>	18 955,20 €
<i>divers</i>	109 772,15 €
- compétence gestion des réseaux	8 658 875,67 €
<i>Dont : amortissement</i>	1 932 467,54 €
<i>remboursement du budget général</i>	1 185 572,56 €
<i>entretien des réseaux</i>	5 017 436,72 €
<i>Provision dépréciation créances</i>	48 705,58 €
<i>Charges financières</i>	338 880,50 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	135 812,77 €
- compétence méthanisation	538 508,19 €
<i>Dont : amortissement</i>	371 204,00 €
<i>prestations de services</i>	68 888,35 €
<i>charges financières</i>	98 415,84 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E.legalite.com

Les recettes de cette section d'exploitation proviennent :

- de la redevance d'assainissement collectif	22 263 759,14 €
- de la redevance d'assainissement non collectif	14 118,16 €
- des prestations de service	4 013 712,50 €
<i>Dont : participations des industriels</i>	1 469 302,38 €
<i>de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif</i>	496 140,34 €
<i>du traitement des matières de vidange</i>	135 760,30 €
<i>de la vente de biogaz</i>	1 691 376,23 €
<i>de la réalisation de constat d'assainissement, d'enquêtes ...</i>	177 068,18 €
<i>Pénalité siccité by pass</i>	44 065,07 €
- de la contribution de la Basse Vallée de la Doller	289 898,89 €
- du remboursement des travaux faits chez des particuliers	868 001,11 €
- excédent antérieur reporté	15 463 464,95 €
- reprise de subventions	768 204,00 €
- divers	60 739,81 €
- reprise sur dépréciation des actifs circulants	38 093,19 €

Après examen, le Comité d'Administration, réuni en séance ordinaire le 10 juin 2025, sous la Présidence de M. COLOM délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Francis HILLMEYER, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif ;
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés sur l'annexe relative à la présentation consolidée des résultats du budget principal et des budgets annexes ;
- approuve le Compte Administratif de l'exercice 2024 se soldant par un excédent final de **29 544 075,72 €**.

dont en investissement	- 2 738 012,33 €
et en fonctionnement	32 282 088,05 €

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par
délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-AGF-04
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 4 de l'ordre du jour
Affectation du résultat du Compte Administratif 2024**

L'approbation du Compte Administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes.

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

Budget général :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	- 219 251,68 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 44 430,79 €	0,00 €
Résultat	- 263 682,47 €	0,00 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M57, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, - 219 251,68 € en section d'investissement par :

- l'émission d'un mandat au compte 001 « *résultat d'investissement reporté* » pour - 219 251,68 €.

Budget 16/03 : mission « Traitement des résidus urbains » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	1 540 875,52 €	6 584 519,27 €
Solde des restes à réaliser	- €	
Résultat	1 540 875,52 €	6 584 519,27 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M57, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, 6 584 519,27 € en section de fonctionnement et 1 540 875,52 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « *résultat d'investissement reporté* » pour 1 540 875,52 € ;
- l'émission d'un titre au compte 002 « *résultat de fonctionnement reporté* » pour 6 584 519,27 €.

Budget 16/04 : mission « Collecte sélective des déchets » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat de la section	117 461,17 €	5 070 872,87 €
Solde des restes à réaliser	- 169 710,80 €	
Résultat	- 52 249,63 €	5 070 872,87 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M57, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, 5 070 872,87 € en section de fonctionnement et 117 461,17 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 117 461,17 € ;
- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 52 249,63 €.
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 5 018 623,24 €.

Budget 16/05 : mission « Assainissement »

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	- 4 177 097,34 €	20 626 695,91 €
Solde des restes à réaliser	- 374 747,70 €	
Résultat	- 4 551 845,04 €	20 626 695,91 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M49, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, 20 626 695,91 € en section de fonctionnement et - 4 177 097,34 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un mandat au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 4 177 097,34 € ;
- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 4 551 845,04 €.
- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 16 074 850,87 €.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation des résultats proposés pour l'ensemble des budgets du syndicat.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL10062025A

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-AGF-05
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LCONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ainsi que créances éteintes au 1^{er} semestre 2025

Monsieur le Président expose :

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, Receveur du Syndicat, m'informe qu'elle n'a pu recouvrer certaines recettes et propose la mise en non-valeur de ces créances essentiellement dues à des liquidations judiciaires ou des cessations d'activité pour insuffisance d'actif.

Budget 16/05 « ASSAINISSEMENT » M49

Un montant total de **3 256,02 € T.T.C. en créances irrécouvrables**, dont :

2011	102,62 €
2012	67,81 €
2013	417,24 €
2014	241,59 €
2015	155,03 €
2016	295,86 €
2017	41,10 €
2018	97,58 €
2019	356,35 €
2020	360,46 €
2021	979,46 €
2022	140,92 €
TOTAL	3 256,02 €

Un montant total de **6 212,83 € T.T.C. en créances éteintes**, dont :

2016	160,25 €
2017	194,33 €
2018	104,22 €
2019	518,30 €
2020	347,11 €
2021	4 086,99 €
2022	801,63 €
TOTAL	6 212,83 €

Ces montants, concernant essentiellement les redevances d'assainissement, n'ont pu être recouverts, du fait de l'insolvabilité des débiteurs concernés.

Budget 16/04 « COLLECTE SÉLECTIVE » M57

Un montant total de **15 € T.T.C. en créances éteintes**, dont :

2022	15,00 €
TOTAL	15,00 €

Ce montant, n'a pu être recouvré, du fait de l'insolvabilité du débiteur concerné.

Les crédits nécessaires figurent au budget 16/05 ainsi qu'au budget 16/04 de l'exercice 2025, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes ».

Les recherches et vérifications effectuées ont confirmé que les créances sont irrécouvrables ou éteintes en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou leur départ pour une destination inconnue, de la mise en liquidation des biens des sociétés débitrices ainsi que de la modicité de leur montant.

Cependant, l'inscription en dépenses au budget de ces produits en non-valeur n'implique pas l'abandon de leur recouvrement.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- décide l'admission en non-valeur de ces créances et autorise le Président ou son délégué à opérer les régularisations comptables qui s'imposent.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL10062025A

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-AGF-06
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

**Point n° 6 de l'ordre du jour
Décisions modificatives du budget Primitif 2025**

Monsieur le Président expose :

Ces décisions modificatives concernent les réajustements des montants prévus initialement aux budgets 2025 :

16/01 : Budget Principal – M57 T.T.C. : décision modificative n° 2

Fonctionnement - Dépense			
Chap. 042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 25 000 €
Chap. 011	60612	Energie – Electricité	+ 25 000 €
		TOTAL	+ 50 000 €

Fonctionnement – Recette			
Chap. 70	70872	Remboursements de frais par les budgets annexes et les régies	+ 50 000 €
		TOTAL	+ 50 000 €

Investissement - Dépense			
Chap. 20	2051	Concessions et droits similaires	+ 25 000 €
Chap. 21	21318	Constructions – Autres bâtiments publics	+ 25 000 €
		TOTAL	+ 50 000 €

Investissement – Recette			
Chap. 13	13158	Autres groupements	+ 25 000 €
Chap. 040	2805	Amortissements concessions, brevets, licences	+ 25 000 €
		TOTAL	+ 50 000 €

16/03 : Budget Traitement des Résidus Urbain – M57 H.T. : décision modificative n° 2

Investissement - Dépense			
Chap. 20	2031	Frais d'études	10 000 €
Chap. 21	21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions, bâtiments publics	- 10 000 €
		TOTAL	0 €

16/04 : Budget Collecte Sélective – M57 H.T. : décision modificative n° 2

Investissement - Dépense			
Chap. 23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 100 000 €
Chap. 041	2145	Installations générales, agencements, aménagements	+ 50 000 €
Chap. 041	2314	Constructions en cours sur sol d'autrui	+ 50 000 €
		TOTAL	+ 200 000 €

Investissement - Recette			
Chap. 16	164	Emprunt d'équilibre	+ 100 000 €
Chap. 041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 100 000 €
		TOTAL	+ 200 000 €

16/05 : Budget Assainissement – M49 T.T.C. : décision modificative n° 2

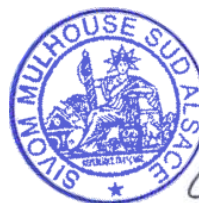
Investissement - Recette			
Chap. 458200025	4582	Opérations pour compte de tiers	+ 50 000 €
Chap. 458200125	4582	Opérations pour compte de tiers	+ 50 000 €
Chap. 458200225	4582	Opérations pour compte de tiers	+ 150 000 €
		TOTAL	+ 250 000 €

Investissement - Dépense			
Chap. 458100025	4581	Opérations pour compte de tiers	+ 50 000 €
Chap. 458100125	4581	Opérations pour compte de tiers	+ 50 000 €
Chap. 458100225	4581	Opérations pour compte de tiers	+ 150 000 €
		TOTAL	+ 250 000 €

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte les modifications budgétaires proposées.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-DEC-01
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 7 de l'ordre du jour

Modification des mandataires simples de la Régie de recettes déchets du Sivom Mulhouse Sud Alsace

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des opérations en lien avec les déchets, il a été considéré comme nécessaire de mettre en place une régie de recettes pour permettre l'encaissement immédiat des produits suivants :

- ⇒ les produits de la vente de composteurs,
- ⇒ les produits issus des prestations de collecte des déchets fibro-amiantés auprès des particuliers,
- ⇒ les produits issus de la délivrance de cartes supplémentaires de déchetteries auprès des usagers du service.

A cet effet, le Président, par arrêté, a instauré la création d'une régie de recettes intitulée « *régie de recettes déchets du Sivom de la région mulhousienne* ».

Par arrêté modificatif du 21 mai 2024, la régie a changé de nom pour se dénommer « *régie de recettes déchets du Sivom Mulhouse Sud Alsace* » et s'est vue adjoindre un mode recouvrement supplémentaire (PayFIP).

Par arrêté modificatif, le montant de l'encaisse a été augmenté de 2 000 euros pour être porté à 6 000 euros.

Il convient également, de modifier les nominations des mandataires simples de la régie. Madame Maria BOHL étant partie à la retraite, il est proposé de nommer Madame Amel FELLOUS à sa place en plus de Madame Séverine CHEVALIER et Monsieur David DUSARD.

Cette nomination fera l'objet d'un acte de nomination signé par le Président.

Monsieur Jérôme FRITZ reste régisseur titulaire de la régie et Madame Bénédicte GIRARDIN mandataire suppléant.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- désigne comme mandataire simple Madame Amel FELLOUS en remplacement de Madame Maria BOHL,
- prend acte des modifications par arrêté prises par le Président.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL100620250

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de **M. Francis HILLMEYER,**
Président

Séance du **10 juin 2025**

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-ASS-01
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	92	
Contre :	0	
Abstention :	1	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 8 de l'ordre du jour

Tarif 2025 pour les industriels conventionnés à la station d'épuration à SAUSHEIM

Le tarif d'assainissement est composé des coûts de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Les industriels conventionnés ci-après paient le coût du traitement en fonction des volumes et des charges apportés à la station d'épuration à SAUSHEIM :

- CENTRE HOSPITALIER – MULHOUSE
- DMC - MULHOUSE
- PAPETERIES DU RHIN – ILLZACH
- SARIA EST - ILLZACH
- STELLANTIS – SAUSHEIM

En matière d'assainissement, le coût de la part épuration des eaux usées est calculé en fonction des quantités d'eaux traitées à la station en année N -1. Le montant s'élève ainsi à 0,3914 € T.T.C. par m³.

Le Comité d'Administration du SIVOM a approuvé la part variable pour l'année 2025 à un montant de 1,6886 euros T.T.C. par m³.

Par conséquent le tarif applicable aux industriels conventionnés à la station d'épuration à SAUSHEIM, pour la part collecte des eaux usées s'élève ainsi à **1,2972 €** T.T.C. par m³ au 1^{er} janvier 2025.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le tarif applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 aux industriels conventionnés à la station d'épuration à SAUSHEIM,
- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL10062025A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président**

Séance du 10 juin 2025

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-ASS-02
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LCONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 9 de l'ordre du jour

Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'assainissement à UNGERSHEIM

Monsieur le Président expose,

La commune d'UNGERSHEIM doit réaliser des travaux d'assainissement sur une parcelle privée communale qui aura vocation à termes à intégrer le domaine public.

Ces travaux, sur domaine privé de la commune, sont normalement à sa charge.

La commune a proposé au Sivom Mulhouse Sud Alsace, syndicat spécialisé en assainissement notamment, de lui déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Ces travaux comprennent :

- la pose de 43 ml de collecteur d'assainissement en grès 200mm,
- la création de 4 branchements à ce collecteur.

Seule la réalisation de ces travaux fait l'objet d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune restera propriétaire des ouvrages créés et prendra à sa charge tous les travaux d'entretien et de réparation quelles que soient leur nature et importance tant que ceux-ci ne seront pas versés au domaine public.

Le SIVOM s'engage ainsi à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage déléguée ou avec l'autorisation de la commune ces travaux ainsi que leur maîtrise d'œuvre.

La commune s'engage quant à elle à financer l'équivalent du coût de ces travaux estimés par le SIVOM à 28 791,00 €.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte et approuve l'établissement d'une telle convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'UNGERSHEIM et le Sivom Mulhouse Sud Alsace,
- autorise expressément Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place et l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE
le 16/06/2025
Application agréée E-legalite.com

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de **M. Francis HILLMEYER,**
Président

Séance du **10 juin 2025**

Nombre de présents :	51	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 3 juin 2025 <hr/> n° DL 10062025-ASS-03
Nombre de droits de votes :	93	
Pour :	93	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Présents (51) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BLOIS, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, ENGASSER, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, HIRTH, Mme HOTTINGER, MM. IFFRIG, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KELLER O., KELLER V., KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MIMAUD, PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHOENIG, SCHWAB, STADELMANN, STRIFFLER, TURCHLER, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF

Excusés (35) : Mme BAECHTEL, MM. BERBETT, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, FREMIOT, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HOME, ISSELE, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NEUMANN, NICOLAS, PASQUIERS, Mmes RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, M. SIX, Mmes SORET, SORNIN, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WEISBECK, Mmes WINNLEN, ZELLER

Absents (5) : Mme EL HAJJAJI, MM. KIMMICH, PAUVERT, PULEDDA, RISS

Ont donné procuration (16) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, MM. BROMBACHER, CENTLIVRE, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, HOME, ISSELE, KLEINHOFFER, LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. NICOLAS, PASQUIERS, Mme SORNIN, M. WEISBECK

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, CHRISTMANN et ZWEIGARDT du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 10 de l'ordre du jour

**Protocole transactionnel avec un usager de la commune
d'ESCHENTZWILLER**



Monsieur le Président expose :

Le Syndicat a procédé au remplacement du collecteur d'assainissement, avec reprise des branchements particuliers, dans la rue du Repos avant l'aménagement de voirie prévu par la commune d'ESCHENTZWILLER. Les travaux ont débuté la semaine du 16 octobre 2023.

Ces travaux, au droit de l'habitation située au 2A rue de l'Argent, ont eu lieu semaine 45 et 46 de l'année 2023. La réception des travaux a été prononcée le 22 mars 2024.

Le 28 mai 2024, la commune nous a fait part, par courriel, d'un problème d'inondation dans la cave de l'habitation n° 2A rue de l'Argent. Un courrier du syndic de copropriété de l'immeuble est réceptionné par le SIVOM le 10 juin 2024 faisant état de cette problématique d'inondation dans la cave.

Le SIVOM a alors mandaté SUEZ, exploitant, pour effectuer les vérifications nécessaires, pompage, inspection caméra et raccordement des gouttières.

Un regard avec départ de branchement est découvert dans la cave de l'immeuble. Ce branchement n'était pas répertorié dans l'inspection caméra initiale du collecteur existant avant remplacement.

Une inspection caméra de ce branchement a été réalisée à partir du regard se trouvant dans la cave. Au bout de 7.00 ml il est constaté que ce branchement est rempli de gravier et qu'il n'était pas raccordé au collecteur de la rue.

Les eaux claires s'évacuant par ce branchement devaient probablement s'écouler dans le terrain naturel.

Lors des travaux de voirie et le remplacement du collecteur, un compactage de la structure du trottoir aurait pu permettre le tassement du gravier et donc perturber l'écoulement dans le terrain naturel de ces eaux claires. Celles-ci ne pouvant plus s'écouler, l'eau a fini par trouver un autre exutoire, la cave de l'habitation n° 2A rue de l'Argent.

L'objet du protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération est ainsi d'organiser à l'amiable en fixant les engagements réciproques des parties aux fins de faire cesser le différend résultant de la réclamation déposée par l'utilisateur.

A cet effet, les parties conviennent, conformément à l'esprit des transactions et des exigences de la jurisprudence, des concessions et engagements décrits dans le protocole en annexe.

En considération du désistement à intervenir en justice devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, le Syndicat s'engage à réaliser des travaux de branchement particulier dans la cave de l'habitation de l'utilisateur.

Ces travaux permettront de rétablir un écoulement gravitaire et éviter l'inondation de ladite cave.

En contrepartie de la réalisation des travaux, l'usager s'engage à se désister à intervenir en justice devant toute instance et considérera cette réalisation comme valant solde de tout compte.

Les concessions que se consentent mutuellement les parties à la présente transaction sont uniquement destinées à mettre un terme au différend qui les oppose et ne pourront en aucune façon être considérées comme emportant une quelconque reconnaissance de responsabilité de l'une des parties, quel que soit le fondement juridique de cette responsabilité.

Moyennant sa parfaite exécution, les parties reconnaissent que la transaction, à savoir le protocole annexé à la présente, aura les conséquences définies par les articles 2044 et suivants du Code Civil et, notamment, qu'elle aura entre elles, le même effet juridique qu'une décision juridictionnelle passée en force de chose jugée.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'un protocole transactionnel,
- autorise le Président à signer ledit protocole.

*Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20250610-DL10062025A